

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 10 janvier 2011, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé et Valérie Fiset

Rés. 2011

01-001 :

Ouverture de la séance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011

01-002 :

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point «Affaires nouvelles»:

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2010 et ajournée du 13 décembre 2010 ainsi que la séance spéciale du 13 décembre 2010.
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses
6. Questions de l'assistance
7. Adoption du règlement numéro 277-2011 fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2011 et les conditions de leur perception.
8. Certificat de fonds disponibles pour dépenses incompressibles projetées lors de l'adoption du budget 2011/résolution autorisant le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement.
9. Demande de permis d'intervention pour des travaux exécutés dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports.
10. A) MAMROT/report de la date de fin des travaux et calendrier (échancier)

- pour les projets PRECO no. 231729
B) MELS/report de la date de fin des travaux pour le projet du parc Saint-Jean-Optimiste.
11. Camille Moreau/déneigement du conteneur de déchet du chemin Saint-Pierre Sud
 12. Premier projet de règlement 278-2011 modification du règlement de zonage 8-90 afin d'ajouter un usage de commerce léger à la zone 90Ib.
 13. FQM/demande de résolution concernant les municipalités locales et régionales au cœur de l'occupation du territoire
 14. Demande de dérogation mineure pour le 2700 chemin Saint-Pierre Nord à Sainte-Thècle.
 15. A) Demande des propriétaires du chemin des Érables/entretien annuel du chemin
B) Demande des propriétaires du chemin des Cèdres/entretien annuel du chemin
 16. A) Engagement d'un directeur (trice) général(e) adjoint(e) pour un remplacement de congé de maternité/affichage de poste et formation d'un comité de sélection.
B) Engagement d'une personne pour opérer le camion de collecte des matières résiduelles/affichage de poste et formation d'un comité de sélection.
 17. Demande de Commandite /Association Part-Égale Normandie Inc.
 18. CSSS Vallée-de-la-Batiscan recherche d'un local pour des sessions d'exercices physiques
 19. Jean-Yves Laforest demande une lettre d'appui pour la bonification immédiate de l'initiative Emplois d'été.
 20. ADMQ: Cotisation 2011
 21. Projet de règlement 276-2010 :Modification au règlement 249-2007 concernant le règlement décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux» déjà modifié par les règlements 80-95, 147-98, 162-2000 et 213-2003.
 22. Conférence de presse concernant le projet d'aménagement du parc Saint-Jean-Optimiste/fixer une date et invitation.
 23. Questions de l'assistance
 24. Affaires nouvelles :
 - A) RGMRM/Éco-centre
 - B) Hockey bottine
 - C) Achat d'une sableuse
 - D) Lettre de remerciement
 - E) Location du Pavillon Desjardins
 - F) Demande de Caroline Poisson
 25. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2010 et de la séance ajournée du 13 décembre 2010 ainsi que la séance extraordinaire du 13 décembre 2010, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en décembre 2010

- **Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.**

Le MAMROT a approuvé le règlement 273-2010 de la Municipalité de Sainte-Thècle par la résolution 2010-12-451 du 6 décembre 2010, décrétant un emprunt de 270 000 \$ pour l'achat d'un camion à vidange automatisé.

Le MAMROT nous rappelle que chaque organisme municipal est tenu d'adopter, d'ici le 1^{er} janvier 2011, une politique de gestion contractuelle. De plus, il nous invite à prendre les dispositions nécessaires pour le respect de cet échéancier.

- **Ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs.**

Le MDDEP nous annonce que notre municipalité recevra un montant de 6 807.98 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

- **Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune du Québec**

Le MRNFQ nous informe qu'il a reçu notre nomination à titre de répondant de notre municipalité pour les travaux de rénovation cadastrale.

Le MRNFQ nous envoie un accusé de réception de la résolution 2010-10-362, adoptée le 4 octobre 2010, concernant une demande d'autorisation d'entretien et de réfection de chemins sur les terres du domaine de l'État.

Le MRNFQ mandate Monsieur Yvan l'Heureux, arpenteur géomètre pour la rénovation cadastrale.

- **Agence de la Santé et des Services Sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec**

L'Agence rappelle aux premiers répondants qu'ils ne sont pas qualifiés pour prendre la décision d'annuler, à l'occasion, la demande de transport ambulancier à la suite de l'évaluation faite auprès du patient.

- **Association des directeurs municipaux du Québec**

La Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Nationale le 30 novembre dernier. Les dispositions de cette Loi visent à renforcer la culture éthique dans le milieu municipal, à préciser les valeurs et les règles de conduite et à donner aux citoyens un accès efficace au traitement de manquements éventuels.

- **Bibliothèque municipale de Sainte-Thècle (Annexe A)**

Les responsables de la bibliothèque nous présentent les prévisions budgétaires habituelles pour l'année 2011.

- **Bloc Québécois Jean-Yves Laforest**

Monsieur Jean-Yves Laforest nous remercie de lui avoir fait parvenir une lettre lui signifiant la problématique que nous occasionnait la date butoir du 31 mars 2010 dans le programme PRECO. La force du nombre a su démontrer l'urgence d'agir. De plus, il nous rappelle que la date butoir est reportée au 31 octobre 2011.

- **Corporation de Développement durable de Mékinac**

La CDDM accepte de participer à la demande d'aide financière pour l'acquisition d'un camion pour la cueillette des ordures pour un montant de 20 000 \$.

- **Citoyenneté et Immigration Canada**

CIC nous demande que si nous connaissons une personne méritante qui a contribué de façon remarquable à l'intégration de nouveaux Canadiens de soumettre sa candidature au Prix Paul Yuzyk pour le multiculturalisme afin de rendre hommage aux personnes qui vouent leurs efforts à la promotion et l'intégration des immigrants au Canada.

- **Club 4-H de Sainte-Thècle (Annexe B)**

Le Club 4-H de Sainte-Thècle, qui est en fonction depuis 1959, met fin à ses activités. Le faible taux de participation des jeunes est une des principales causes de la fermeture du Club.

- **Conseil des services essentiels du Québec**

Le 1 décembre 2010, le gouvernement du Québec a adopté le décret 1064-2010. Ce décret nous oblige, en tant qu'employeur et association accréditée visés, à maintenir des services essentiels en cas de grève conformément aux dispositions du Code du travail. Le maintien de services essentiels a pour objectif de prévenir qu'une grève ne mette en danger la santé ou la sécurité publique.

- **CRE de la Mauricie**

Le CRE de la Mauricie nous transmet un exemplaire du Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie 2010-2015.

- **Conseil Québécois sur le tabac et la santé**

Le Conseil nous indique que la Semaine Québécoise pour un avenir sans tabac se tiendra du 16 au 22 janvier 2011.

- **Commission Santé et Sécurité du travail**

La CSST nous envoie l'évolution des sommes imputées à notre dossier pour les lésions survenues entre 2006 et 2010. Le rapport nous indique que 1 196\$ ont été imputés à notre dossier au cours de l'année 2010, soit pour deux accidents de travail.

- **Curriculum Vitae**

Madame Ginette Déziel demeurant au 360, Côte Saint-Paul à Saint-Séverin de Proulxville nous offre ses services comme agente de bureau.

- **Fédération Canadienne des municipalités**

Le FCM nous informe de la date limite du 31 octobre 2010 pour l'achèvement des projets de stimulation de l'infrastructure. La prolongation permettra aux municipalités de profiter d'une saison de construction additionnelle pour terminer les projets et pour convertir les fonds de stimulation en emplois réels.

- **Fédération Québécoise des Municipalité.**

La FQM est heureuse de nous présenter les nouveaux programmes de formation 2011 offerts aux élus et gestionnaires municipaux et aux officiers municipaux.

- **Fondation Foyer de Sainte-Thècle Inc.**

La Fondation Foyer de Sainte-Thècle nous remercie sincèrement pour notre contribution lors du brunch-bénéfice du 28 novembre dernier. Grâce à notre soutien, la Fondation a amassé un montant de 6 000 \$. Ce montant aidera à améliorer la qualité de vie des usagers de notre CHSLD.

- **Fondation de l'Ataxie Charlevoix-Saguenay**

La Fondation sollicite cette année un don de notre part pour permettre de continuer à faire avancer cette recherche.

- **La Mutuelle des Municipalités du Québec**

La MMQ a le plaisir de nous annoncer que le conseil administratif de la MMQ a approuvé le versement d'une ristourne de 1 500 000 \$ au terme de l'exercice 2010. Cette ristourne, la troisième d'affilée accordée par la MMQ, sera redistribuée entre tous les membres sociétaires admissibles à partir du 31 décembre 2010.

- **Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie**

LA RGMRM tient à revenir sur quelques faits saillants de 2010. De plus, leur organisation a réussi à tirer son épingle du jeu et a faire des gains importants, notamment au niveau du plan de redressement initié en 2009, qui a été complété en deux ans au lieu des trois années prévues.

- **Réseau Québécois de Villes et Villages en santé**

Le Réseau nous informe que c'est le temps de s'inscrire à la Fête des voisins 2011. Cette fête aura lieu samedi le 4 juin 2011. L'inscription est gratuite et nous devons consulter le site Internet www.fetedesvoisins.qc.ca pour plus d'informations.

- **Sintra Inc.**

Sintra a le plaisir de nous transmettre un dépliant d'informations concernant leur nouveau procédé anti-remontée de fissures, soit le « FiberMat » ainsi que le traitement de surface.

- **Statistique Canada**

Statistique Canada nous demande notre collaboration afin de s'assurer que nos citoyens comprennent l'importance de remplir le questionnaire du recensement et celui de l'ENM, ainsi que pour les informer quant aux opportunités d'emplois au recensement dans notre région.

- **Telus**

Telus nous informe que certains changements à la facturation seront apportés. À

compter du 30 novembre 2010, notre équipement de communication voix et données et les périphériques qui s'y rattachent seront facturés séparément.

- **Union des municipalités du Québec**

L'UMQ nous invite à participer à la septième édition du mérite Innovation municipale qui est destiné à toutes les municipalités du Québec, peu importe leur taille, leur population ou leur situation géographique, pour souligner les réalisations et les efforts des municipalités qui ont su se distinguer pour innover, créer ou développer des projets visant l'amélioration de la qualité de vie de leurs citoyennes et citoyens.

- **Yvan l'Heureux Arpenteur Géomètre**

Monsieur L'Heureux nous demande d'envoyer les différents documents d'arpentage que nous détenons afin qu'il représente le plus fidèlement possible nos titre de propriété sur le nouveau plan cadastral.

Rés. 2011
01-004:

Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de décembre 2010

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Liste de dépenses incompressibles effectuées pendant le mois de décembre 2010 (réf. résolution 2010-01-008)

0000. Caisse Populaire (Salaires des élus pour décembre 2010)		
- Vallée Alain	911.38	
- Lacombe André	472.48	
- Plamondon Tommy	472.48	
- Tessier Jacques	472.48	
- Beaudoin André	472.48	
- Cloutier Bertin	472.48	
- Trudel-Bédard Claudette	472.48	3 746.26
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 04-12-2010)		
- Paillé Louis	642.12	
- Piché Jean-Yves	643.53	
- Gonneville Gérald	435.59	
- Dumas Louise	501.33	
- Boutet France	168.57	
- Magnan Sylvain	533.30	
- Ricard Jacques	70.01	
- Boutet Normand	415.74	
- Béland Maxime	71.44	
- Genois Michel	430.54	
- Prince Mélanie	363.76	
- Vallée Laurence	71.17	
- Vandal Jeannot	430.54	
- St-Amand Patrice	471.74	
- Bélisle Pierre	430.54	
- Lavoie Phillippe	524.33	
- Vandal Jean	244.08	6 886.22
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 11-12-2010)		
- Paillé Louis	642.12	
- Gonneville Gérald	438.92	
- Piché Jean-Yves	2076.74	
- Magnan Sylvain	455.22	
- Prince Mélanie	413.77	
- Genois Michel	430.54	

- Lavoie Philippe	587.32	
- St-Amand Patrice	430.54	
- Pierre Bélisle	430.54	
- Dumas Louise	501.33	
- Boutet France	208.53	
- Boutet Normand	461.42	
- Yves Vallée	540.49	
- Vandal Mathieu	45.92	
- Vallée Laurence	35.72	
- Ricard Jacques	108.24	
- Fiset Valérie	437.89	8 245.35
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 18-12-2010)		
- Paillé Louis	3 057.38	
- Piché Jean-Yves	3 471.57	
- Dumas Louise	1 002.65	
- Vallée Yves	1 812.50	
- Magnan Sylvain	1 703.67	
- Boutet Normand	917.17	
- Gonneville Gérald	385.73	
- Boutet France	274.49	
- Prince Mélanie	695.32	
- Lavoie Philippe	259.00	
- Vallée Laurence	90.56	
- Vandal Mathieu	229.56	
- Ricard Jacques	268.09	
- Fiset Valérie	1 032.13	15 199.82
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 31-12-2010)		
- Paillé Louis	714.23	
- Piché Jean-Yves	443.48	
- Fiset Valérie	549.91	
- Dumas Louise	486.87	
- Boutet France	53.28	
- Vandal Mathieu	66.33	
- Boutet Normand	436.11	
- Ricard Jacques	117.15	
- Genois Michel	86.16	
- Prince Mélanie	266.85	
- Béland Ricard Maxime	35.72	
- Lavoie Philippe	361.51	
- Magnan Sylvain	625.89	
- Vallée Yves	596.28	
- Vandal Jean	87.98	4 927.75
0000. Caisse Populaire (Salaires des pompiers de déc.2010)		
- Beaudoin André	201.87	
- Plamondon Tommy	82.78	
- Mongrain St-Laurent Yves	156.70	
- Carrier Lucien	38.80	
- Bacon Stéphane	38.80	
- Magnan Stéphane	80.19	
- Gavillet Martin	41.39	
- Vallerand Patrick	80.19	
- Dionne Danny	38.80	
- Jacob Guy	38.80	
- Beaudoin André	172.22	
- Francoeur Yvan	87.60	1 058.14
0000. Caisse Populaire (Vét. de sécurité et/ou Remb. Ass. Emp)		
- Paillé Louis	66.93	
- Piché Jean-Yves	261.57	
- Gonneville Gérald	112.87	
- Fiset Valérie	53.27	
- Dumas Louise	205.89	

- Vallée Yves	238.66	
- Magnan Sylvain	188.83	
- Boutet Normand	138.75	
- Lavoie Philippe	33.75	
- Désilet Pierre-Luc	37.50	
- Richard Yvon	4.72	
- Genois Michel	108.75	
- Vandal Jeannot	97.50	
- St-Amand Patrice	105.00	
- Bélisle Pierre	105.00	
- Boutet-Mongrain Maxime	22.50	
- Vandal Jean	15.00	
- Lamarre Gilles	105.00	1 901.49
0000. Télus : téléphone Parc St-Jean Optimiste		113.13
0000. Télus : téléphone caserne		68.71
0000. Télus : téléphone bureau municipal		1 109.90
0000. Télus : Téléphone bibliothèque		68.71
0000. Télus : Téléphone Pavillon Saint-Gabriel		135.81
0000. Bell Mobilité : Cellulaire du maire et de l'inspecteur		113.40
0000. Visa Desjardins : Congrès a Québec Alain Vallée		41.27
0000. Visa Desj.: Frais de repas lac à l'Épaule et formation		232.23
0000. Hydro-Québec : Chauffage Hôtel de Ville		3 408.06
0000. Hydro-Québec : Électricité Hôtel de Ville		2 589.94
0000. Hydro-Québec : Entrepôt Lacordaire		235.97
0000. Hydro-Québec : Promenade Laurent Naud		86.65
0000. Hydro-Québec : Pompes Rte Magnan		671.50
0000. Hydro-Québec : Station épuration rue Magnan		1 572.98
0000. Hydro-Québec : Pompe aqueduc chemin Saint-Pierre		1 290.28
0000. Hydro-Québec : Pavillon Saint-Gabriel		222.99
0000. Hydro-Québec : Éclairage public des rues		2 011.29
0000. Hydro-Québec : Parc St-Jean-Optimiste		746.43
0000. Revenu Québec : DAS provinciales pour nov. 2010		11 486.81
0000. Revenu Canada : DAS fédérales régulières nov. 2010		2 564.84
0000. Revenu Canada : DAS fédérale régulier nov. 2010		2 437.10
0000. Kubota : location tracteur		662.89
0000. Ascenseurs Thyssenkrupp : entretien ascenseur déc.		256.51
3972. Croix Bleu du Québec : Assurance collective		2 259.67
3973. Syndicat régional des employés : Cot. syndicale nov. 10		645.37
3974. Belforêt Marco Bacon : Syndicat de producteur de bois		1 805.14
3975. Marie-Claude Carrier : musique pour rencontre sociale		300.00
3976. Sylvie Goyette : Remboursement de taxes		52.79
3977. Coopérative solidarité santé : Don		50 000.00
3978. Municipalité Sainte-Thècle : Remb. Petite caisse		52.01
3979. Stores mobiles I.R.C.: installation rideaux pavillon Desj.		140.00
3980. Maison Familles de Mékinac : aide fin. Boîte à cadeaux		100.00
Caisse Populaire Sainte-Thècle		
- Frais de relevé	5.00	
- REER novembre 2010	3 025.54	
- Prêt caserne incendie	3 155.53	
- Prêt CLE	12 796.81	
- Intérêt marge de crédit PRECO St-Gabriel	2 617.25	
- Prêt aqueduc St-Pierre Sud	478.36	
- Prêt rue Charles-Audy	5 144.08	
- Intérêts sur marge de crédit	415.06	27 637.63
SOUS-TOTAL DES DÉPENSES DÉCEMBRE 2010		157 085.04

AUTRES DÉPENSES

3981. Aciers Jacques Boucher : fer pour rampe parc St-Jean	18.96
3982. Aréo-Feu : Ensemble Bunker large	1 539.62
3983. B.P.R. : ingénieur rue Saint-Gabriel et Lavoie	713.94

3984.	Bélisle Pierre : utilisation camion personnel	74.00
3985.	Bélitex : pièces pour Preco Carré Proteau	21.95
3986.	P.A. Bisson: Extra pour prolongement ass. et chauffage	1 269.51
3987.	Boulangerie Germain : Nappe Pavillon Desjardins	37.25
3988.	C.R.S.B.P. : Fourniture pour la bibliothèque	38.90
3989.	Canadien National : Passages à niveau	1 079.55
3990.	Carrière Crête : Poussière et O3/4 rue Villeneuve	472.14
3991.	Centre Bureautique: Loc. module de finition, broches	301.39
3992.	Centre de gestion et équipement roulant : loc.camion	2 132.25
3993.	Clément Morin : Livres pour la bibliothèque	321.77
3994.	Comptoir Moreau : Fourniture de bureau, classeur	547.61
3995.	CRÉ Mauricie : produits d'entretien Hôtel de Ville	437.85
3996.	Construction pavage continental: Pavage rue Villeneuve	115 834.39
3997.	Construction Séao : Appel d'offre Carré Proteau	56.44
3998.	Coop Univert : Tapis Pavillon Desj. et Saint-Gabriel	1 365.79
3999.	Dicom : frais de transport Pavillon Desjardins	43.18
4000.	Dontigny Jean-Luc : déneigement	1 636.69
4001.	Dontigny Réjean : déneigement et travaux divers	3 008.13
4002.	Daniel Durocher Réparation de Lumières H.V. et rues	957.64
4003.	École primaire Masson : location gymnase	202.04
4004.	Entreprise Roger Bacon : essence	929.15
4005.	Entreprises St-Ubalde: Déneig. CLE Calcium Villeneuve	41 723.53
4006.	Esso Pétrolière Impériale: annulé trop de factures talon	0.00
4007.	Esso Pétrol. Impériale : Diesel compacteur, chauffage	3 739.30
4008.	FQM : frais de transp.analyses d'eau potable et PRECO	118.01
4009.	Ferme du Lac Travers : déneigement	797.18
4010.	Forget Aubin : Honoraire professionnel	3 535.25
4011.	Formation Conseil Mauricie: Reprise examen S.Magnan	196.75
4012.	Garage Claude Lamarre	390.55
4013.	Garage Sylvain Ricard Enr : Pneus et roues F150	1 472.94
4014.	Georges Paquin Excavation : travaux divers	41 467.34
4015.	TéléCâble Groleau Inc. : Câble caserne	1 405.93
4016.	Groupe CLR : Location padget PR et Pompiers	709.78
4017.	Guimond Marcel : Chlorure de calcium	1 444.81
4018.	IPL : achat de bacs de vidange	7 517.48
4019.	J.M. Sport : lame pour tracteur	143.88
4020.	Jean-Louis Lajoie : Nettoyage et ent. de la fournaise	1 747.57
4021.	Lab. d'expertises du Qc: Contrôle qualité St-Gabriel	582.44
4022.	Laboratoire Environnex : analyse de l'eau	176.37
4023.	Lettrage Plamondon : pancarte Pavillon Desjardins	144.73
4024.	Location d'outils Simplex : Loc. de la plaque réversible	532.72
4025.	M.R.C. Mékinac : Inspecteur, fibre optique, enfouiss.	11 447.36
4026.	Marché Bonichoix : Achat pour réception de Noël	270.76
4027.	J.Y. Martel : trans et disposition de contenant RGMRM	1 540.75
4028.	Meuble Jacob: Achat poêle et frigidaire Pavillon Desj.	1 088.01
4029.	Municipalité Lac-aux-Sables : Entretien Missionnaire	947.48
4030.	Jean-Yves Piché : frais pour son camion	106.00
4031.	Pierre Naud: matériaux, PRECO, Pavillon Desj, caserne	870.51
4032.	Pomplo : chlore pour eau	1 520.92
4033.	Porte et fenêtre Nouvel Horizon : Poigné et mécanisme	60.39
4034.	Postes Canada : envoi bulletin	330.50
4035.	Quincaillerie LaFrance : PRECO, Pavillon, H. de ville	652.95
4036.	Real Huot : Matériaux Pavillon Desjardins	1 843.87
4037.	R. Léveillé extincuteur : Recharge extincuteur	114.15
4038.	Nettoyage Sani-Mont : Visionnement caméra PRECO	7 983.31
4039.	Service Cité-Propre : Cueillette et transport des ordures	6 127.42
4040.	Service Matrec : Location et service de collecte	4 891.22
4041.	Technic Alarme : Réparation batterie éclairage urgence	482.51
4042.	Transcontinental Hebdo Mékinac: Gala Reconnaissance	199.79
4043.	Transp. en Vrac: camions Villeneuve, Carré Proteau	40 059.03
4044.	Vallée Alain : frais de déplacement de décembre	69.13

SOUS-TOTAL AUTRES DÉPENSES DÉCEMBRE 2010

321 492.76

TOTAL DES DÉPENSES DÉCEMBRE 2010

478 577.80

Rés. 2011

01-005 : Approbation des comptes

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de décembre 2010 au montant de 478 577.80 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

L'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2010 est remis aux membres du conseil.

Questions de l'assistance :

Luc Lavoie demande si son dossier de réclamation pour le bris de son loader peut être révisé. Le conseil rencontrera Luc Lavoie mercredi le 12 janvier 2011 à 18h45 pour discuter de cette réclamation.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 10 janvier 2011, à 20 h 00, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
André Beaudoin, conseiller
Jacques Tessier, conseiller

Claudette Trudel Bédard, conseillère
Tommy Plamondon, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Règlement numéro 277-2011 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2011 et les conditions de leur perception

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a adopté son budget pour l'année 2011 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 6 décembre 2010;

ATTENDU Qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Rés. 2011

01-006:

À ces causes, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Année fiscale

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2011.

Article 3 Taxe foncière générale

Une taxe foncière générale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,500 \$/100,00\$ d'évaluation.

Une taxe foncière spéciale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,080 \$/100,00\$ d'évaluation pour la sécurité publique.

Une taxe foncière spéciale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,140 \$/100,00\$ d'évaluation pour la réforme Ryan (voirie).

Article 4 Déchets

Aux fins de financer le service d'enlèvement et de disposition des déchets, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

- 130,00 \$ par logement;
- 100,00 \$ par chalet;
- 50,00 \$ par camp forestier
- 100,00 \$ par commerce catégorie no 1;
- 150,00 \$ par commerce catégorie no 2;
- 250,00 \$ par commerce catégorie no 3;
- 500,00 \$ par commerce catégorie no 4;

Article 5 Collecte sélective

Aux fins de financer le service de collecte sélective des déchets, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble résidentiel, commercial ou industriel imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

- 45,00 \$ par logement;
- 45,00 \$ par commerce et industrie.

Article 6 Aqueduc

Aux fins de financer le service d'aqueduc, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

Les taux applicables aux règlements d'emprunt énumérés ci-après, tels qu'établis par ces règlements, sont les suivants :

Règlement numéro 207-2003 décrétant des travaux de réfection du réservoir d'eau potable ainsi qu'un emprunt de 176 491 \$:

Règlement numéro 21-91 décrétant la construction d'un réservoir d'eau potable, d'une conduite d'amenée, d'une station de pompage et réfection de voirie ainsi qu'un emprunt de 1 046 000 \$:

	<u>Service</u>	<u>Règl.</u> <u>207-03</u>	<u>Règl.</u> <u>21-91</u>
Résidence et logement :	68.00	22.00	89.00
Ferme:	147.83	47.83	193.49
Garage commercial:	50.59	16.37	66.22

Bureau d'affaire/professionnel	33.27	10.76	43.53
Chalet (saison estivale)	34.00	11.00	44.50
Salon funéraire	40.93	13.25	53.58
Hôtel	147.83	47.83	193.49
Restaurant	74.16	24.03	96.75
Salon de coiffure/esthétique	74.16	24.03	96.75
Boulangerie	74.16	24.03	96.75
Atelier de couture	44.83	14.50	58.66
Magasin, dépanneur	33.27	10.76	43.53
Épicerie	88.67	28.69	116.06
Caisse ou Banque	48.22	15.76	63.76
Industrie (Entreprise Ste-Thècle)	195.52	63.25	
Industrie (Pierre Naud Inc)	91.20	29.51	119.36
Roulotte à patate frite	30.37	9.81	39.69
Résidence pour personnes âgées (9 chambres = 1 logement/18 chambres = 2 logements, etc.)	68.00	22.00	89.00

Aucun montant ne sera chargé à ceux qui auront payé comptant leur quote-part totale se rapportant au règlement 21-91.

Article 7 Égout et assainissement des eaux usées

Aux fins de financer le service d'égout et d'assainissement des eaux usées, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'égout municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

90,00 \$ par logement, commerce et industrie

Article 8 Vidange des fosses septiques

Aux fins de financer le service de vidange des fosses septiques, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble non desservi par le réseau d'égout municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

Fosse septique de 880 gallons ou moins	145.00 \$ / évènement
Pour chaque gallon excédant les premiers 880 gallons	0.15 \$ / gallon excédentaire par fosse
Tarif fixe applicable lors d'une visite à une installation constituée d'une fosse septique ou d'une fosse de rétention sans qu'il y ait vidange de ladite fosse	100 \$ / évènement
Tarif fixe applicable lors d'une vidange hors saison ou d'une vidange qui cons- titue une demande en urgence qui se révèle non justifiée	100 \$ / évènement
Supplément pour accessibilité restreinte (petit camion)	340 \$ / évènement
Supplément pour accessibilité restreinte (par bateau)	450 \$ / évènement

Supplément pour une modification de
Rendez-vous

50 \$

Lors d'une vidange de fosse septique dont l'accès est difficile pour un camion de vidanges conventionnel, le tarif prévu par règlement est substitué par le coût réel de la dépense assumée par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour effectuer ladite vidange.

Article 9 Entretien d'hiver du chemin Joseph St-Amant

Aux fins de financer le service d'entretien d'hiver du chemin Joseph St-Amant, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble résidentiel, commercial, industriel, chalet et terrain vacant imposable situé sur le territoire desservi (usager du chemin) par le chemin Joseph St-Amant dans la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

100,00 \$ par logement; commerce, industrie et chalet

50,00 \$ par terrain vacant

50,00\$ par logement, commerce, industrie, chalet et terrain vacant pour le secteur ayant un accès limité par les chemins secondaires du nord du lac des Jésuites.
(Secteur de la baie besace et du lac du centre)

Article 10 Nombre et dates des versements

Toutes les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en trois versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300,00 \$.

La date ultime où peut être fait le premier versement des taxes municipales est le trentième (30) jour qui suit l'expédition du compte de taxes et tout versement postérieur au premier doit être fait respectivement le quatre-vingt-dixième (90) jour où peut être fait le versement précédent

Pour les suppléments de taxes municipales découlant d'une modification du rôle d'évaluation peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en deux versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300,00 \$. La date ultime où peut être fait le premier versement de tout suppléments des taxes municipales est le trentième (30) jour qui suit l'expédition du compte de taxes et tout versement postérieur au premier doit être fait respectivement le trentième (30) jour où peut être fait le versement précédent.

Article 11 Paiement exigible

Les versements doivent être faits selon les échéances prescrites. Le solde devient exigible lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance. L'intérêt et la pénalité fixés dans les articles 13 et 14 s'appliquent alors à ce solde.

Article 12 Autres prescriptions

Les prescriptions des articles 10 et 11 s'appliquent également à toutes les taxes ou compensations municipales perçues par la municipalité.

Article 13 Taux d'intérêt sur les arrérages

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 10%.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Article 14 Pénalité sur les taxes impayées

En plus des intérêts prévus à l'article 13, une pénalité de 5% l'an, est ajouté sur le montant des taxes exigibles.

Article 15 Frais d'administration

Des frais d'administration de 20,00 \$ sont exigés de tout tireur de chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

Article 16 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Secrétaire-trésorier

Maire

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
01-007:

Certificat de fonds disponibles pour dépenses incompressibles projetées lors de l'adoption du budget 2011/résolution autorisant le directeur général/Secrétaire-trésorier à effectuer le paiement

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur général et le Secrétaire-trésorier à payer les charges et factures et à effectuer les écritures comptables pour les objets mentionnés dans le certificat suivant:

Je soussigné, Louis Paillé, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants tels qu'adoptés par le conseil à la séance extraordinaire 13 décembre 2010:

Rémunération des élus
Salaire des employés: permanents et temporaires
Contributions de l'employeur
Service de la dette et frais de financement
Licences et permis pour véhicules
Les contrats: ordures, récupération, déneigement
Toutes autres dépenses jugées nécessaires telles que le chauffage, l'électricité, le téléphone, etc.

Louis Paillé

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
01-008 :

MAMROT/calendrier (échancier) pour le projet PRECO no. 231729

ATTENDU QUE :

- le gouvernement du Canada a annoncé qu'il permettait, sous certaines conditions, de compléter jusqu'au 31 octobre 2011 des projets subventionnés dans le cadre du Fonds de stimulation de l'infrastructure (FSI), du Programme d'infrastructure de loisirs (PIL), du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) ou du volet 1.3 du Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ 1.3);

- pour être prolongés jusqu'au 31 octobre 2011, ces projets doivent avoir eu des dépenses admissibles (honoraires professionnels ou achat de matériaux ou travaux matériels) faites avant le 31 mars 2011 et une réclamation transmise pour ces dépenses au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire avant le 31 mars 2011;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit recevoir, **avant le 12 janvier 2011**, une résolution par laquelle le bénéficiaire de l'aide financière s'engage à compléter ces projets et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit aussi recevoir avec cette résolution un calendrier (échancier) détaillé de la réalisation de chaque projet jusqu'au 31 octobre 2011, signé par un ingénieur;

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu que la Municipalité de Sainte-Thècle:

- s'engage à terminer le projet de **la liste annexée à la présente résolution** et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011;
- fournisse avec la présente résolution un calendrier (échancier) détaillé de la réalisation du projet jusqu'au 31 octobre 2011, signé par un ingénieur, **pour chaque projet de la liste annexée à la présente résolution**;
- accepte que les projets n'étant pas dans la liste annexée à la présente résolution seront complétés en respectant les échéances initiales de fin de projet des programmes visés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
01-009 :

Demande de permis d'intervention pour travaux exécutés dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2011;

ATTENDU QUE ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, et ce chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle demande au Ministère des Transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011

01-010 :

MELS/calendrier (échancier) pour le projet PIL dossier numéro 2007-522

ATTENDU QUE :

- le gouvernement du Canada a annoncé qu'il permettait, sous certaines conditions, de compléter jusqu'au 31 octobre 2011 des projets subventionnés dans le cadre du Fonds de stimulation de l'infrastructure (FSI), du Programme d'infrastructure de loisirs (PIL), du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) ou du volet 1.3 du Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ 1.3);
- pour être prolongés jusqu'au 31 octobre 2011, ces projets doivent avoir eu des dépenses admissibles (honoraires professionnels ou achat de matériaux ou travaux matériels) faites avant le 31 mars 2011 et une réclamation transmise pour ces dépenses au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport avant le 31 mars 2011;
- le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport doit recevoir, **avant le 21 janvier 2011**, une résolution par laquelle le bénéficiaire de l'aide financière s'engage à compléter ce projet et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011;
- le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport doit aussi recevoir avec cette résolution un calendrier (échancier) détaillé de la réalisation de chaque projet jusqu'au 31 octobre 2011, **signé par un ingénieur**;

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu que la Municipalité de Sainte-Thècle:

- s'engage à terminer le projet de **la liste annexée à la présente résolution** et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011;
- fournisse avec la présente résolution un calendrier (échancier) détaillé de la réalisation du projet jusqu'au 31 octobre 2011, signé par un ingénieur, **pour chaque projet de la liste annexée à la présente résolution**;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011

01-011:

Demande de Monsieur Camille Moreau pour l'entretien d'hiver du contenant de déchets du chemin Saint-Pierre sud

CONSIDÉRANT que Camille Moreau fait l'entretien d'hiver du contenant de déchet à l'intersection du chemin Saint-Pierre Sud et du le chemin du lac Moreau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une compensation de 140.00 \$ à Monsieur Camille Moreau pour le déneigement de ce contenant de déchet pour la saison hivernale 2010-2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

1er PROJET

RÈGLEMENT : N° 278-2011

RE : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #8-90 CONCERNANT L' AJOUT DE LA SOUS CLASSE DE COMMERCES LÉGERS, LES USAGES DU GROUPE ii) VENTE AU DÉTAIL À LA ZONE 90.

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté en vertu le *Règlement de zonage en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 130.1 de la Loi, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement de zonage a déjà été modifié;

ATTENDU QUE le conseil désire apporter des modifications au règlement de zonage;

Rés. 2011
01-012:

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE TOMMY PLAMONDON, APPUYÉ PAR ANDRÉ BEAUDOIN, LE RÈGLEMENT NO 278-2011 QUI SUIT EST ADOPTÉ :

Article 1 : Titre du règlement

Le présent règlement porte le titre de :

"Règlement modifiant le règlement de zonage # 8-90 concernant l'ajout de la sous-classe de commerces légers, les usages du groupe ii) vente au détail à la zone 90. "

Article 2 : Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 3 : But du règlement

Le présent règlement vise à ajouter la vente au détail dans la zone 90Ib.

Article 5 : Modification de la grille des spécifications

La grille des spécifications est modifiée de la façon suivante :

Un "X" est ajoutée, pour la zone 90 vis-à-vis la classe commerciale, sous-classe a) commerces légers, groupe ii) vente au détail.

Article 6 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ UNANIMEMENT À SAINTE-THÈCLE

Ce _____^{ème} jour de _____ 2011.

M. Alain Vallée, maire

M. Louis Paillé, directeur général.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
01-013 :

Les municipalités locales et régionales au cœur de l'occupation dynamique du territoire.

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire par le gouvernement et qu'elle s'est forgée une expertise solide et crédible à ce sujet;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités déposait, au printemps 2005, un projet de loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités déposait et rendait public, en février 2008, un énoncé de politique intitulé *Pour une politique d'occupation dynamique du territoire fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales*;

ATTENDU QUE, le 18 décembre 2008, le gouvernement du Québec manifestait sa volonté de remettre à l'agenda la question de l'occupation du territoire en ajoutant ce mandat au ministère des Affaires municipales et des Régions;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités proposait en 2009 l'adoption d'une loi-cadre s'articulant autour de projets de territoire à l'échelle des MRC qui seraient soutenus par l'ensemble de l'appareil gouvernemental et les instances réalisant un mandat gouvernemental en région;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités plaide pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement;

ATTENDU QUE l'aménagement du territoire est une responsabilité politique dévolue aux MRC et que leurs schémas d'aménagement et de développement doivent être reconnus comme l'outil prépondérant de planification et de développement territorial, car les élus qui siègent à la MRC représentent l'ensemble des citoyens de toutes les communautés locales;

ATTENDU QUE l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de développement du territoire est la mise en œuvre des pactes ruraux issus de la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économiques dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités est convaincue que toute démarche doit s'appuyer sur une gouvernance qui s'exercera près du citoyen et de ses besoins;

ATTENDU QUE les conférences régionales des élus jouent un rôle important de concertation à l'échelle de la région administrative et qu'elles doivent être renforcées en ce sens;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire affirmait, en octobre 2010, lors des dernières assises annuelles de la

Fédération, sa volonté de considérer comme élément à la base de la stratégie gouvernementale l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QU'à l'heure actuelle, dans son projet, la proposition gouvernementale évacue les municipalités locales et régionales et entraîne un glissement des pouvoirs en matière de planification et de développement du territoire, ceux-ci pourtant conférés depuis longtemps dans les lois municipales aux municipalités locales et aux MRC;

ATTENDU QU'à la suite d'une rencontre avec le ministre à l'occasion de la réunion de la Table Québec-municipalités, celui-ci a démontré son ouverture à recevoir et à analyser une proposition formelle provenant de la Fédération Québécoise des Municipalités;

ATTENDU QUE, lors de l'assemblée des MRC des 1^{er} et 2 décembre 2010, les MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités se sont clairement exprimées en faveur de la proposition que cette dernière entend déposer au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'occupation du territoire;

Il est proposé par : André Lacombe

Et appuyé par : André Beaudoin

D'INCLURE l'ensemble des éléments de la proposition FQM comme étant partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, de reconnaître le rôle politique des élus locaux et des MRC et la primauté du schéma d'aménagement et de développement sur les autres outils de planification du territoire;

DE DEMANDER au ministre qu'il adopte une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire qui reconnaîtra la MRC comme le territoire visé dans la mise en œuvre de celle-ci;

DE DEMANDER que cette loi s'articule autour de projets de territoire émanant de la concertation des MRC avec leurs municipalités locales et que la réalisation de ceux-ci soit soutenue par les instances régionales, particulièrement les conférences régionales des élus (CRÉ) et les conférences administratives régionales (CAR);

DE MOBILISER l'ensemble des municipalités et MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités afin qu'elles adoptent la présente résolution et qu'elles en transmettent copie au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011

01-014 :

Demande de dérogation mineure pour le 2700 chemin Saint-Pierre Nord à Sainte-Thècle.

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure présentée par John-William Mansbridge et Caroline Goyette pour le terrain de François Damphousse;

CONSIDÉRANT que François Damphousse veut subdiviser son terrain (lot 101-B-P) en deux parties égales pour en vendre un à John-William Mansbridge et Caroline Goyette pour construire une résidence unifamiliale;

CONSIDÉRANT que le terrain de François Damphousse à 60,66 mètres de façade et en les divisant en deux parties égales, ils auront à une façade de 30.33 mètres au lieu de 45 mètres tel que prescrit par le règlement de lotissement de la Municipalité de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que la superficie du terrain de François Damphousse est de 7 136, 46 mètres carrés et que divisé en deux soit 3 568.23 mètres carrés, ils respecteront la

superficie minimale de 2500 mètres carrés tel que prescrit par le règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT que les terrains avoisinants ont déjà une façade moyenne de 30 mètres;

CONSIDÉRANT que le comité d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde la dérogation mineure suivante :

Autorise la subdivision du lot 101-B-P appartenant à François Damphousse en deux terrains de 30.33 mètres de façade par 117,65 mètres de profondeur pour une superficie de 3 568.23 mètres carrés.

Accepte le lotissement de deux terrains de 30,33 mètres de façade au lieu de 45 mètres tel que prescrit par le règlement de lotissement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011

01-015 :

Demande de propriétaires du chemin des Érables et des Cèdres/entretien annuel du chemin

CONSIDÉRANT la demande des propriétaires des chemins des Érables et des Cèdres de faire l'entretien annuel de leurs chemins;

CONSIDÉRANT que les propriétaires des chemins des Érables et des Cèdres sont disposés à payer à la municipalité de coût de cet entretien annuel au moyen d'une taxe spéciale imposée sur leur compte de taxes municipales;

CONSIDÉRANT que les chemins des Érables et des Cèdres sont des chemins privés au sens de la loi;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne peut intervenir sur un chemin qui n'est sous sa juridiction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle n'acquiesce pas à la demande des propriétaires de chalets situés sur les chemins des Érables et des Cèdres quant à l'entretien annuel de ces chemins; car ces chemins sont des chemins privés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011

01-016 :

Engagement d'un directeur (trice) général (e) adjoint (e)/remplacement ce congé de maternité affichage de poste et formation d'un comité de sélection

CONSIDÉRANT que la directrice générale adjoint prendra à la mi-mars un congé de maternité pour une période d'environ un an;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle affiche dans les quotidiens locaux et sur les sites internet du CLE et de Québec Municipal le poste de directeur (trice) général (e) adjoint (e) jusqu'au 7 février 2011 pour trouver une personne afin de remplacer la directrice générale adjointe durant son congé de maternité. Le comité de sélection sera formé de Alain Vallée, Jacques Tessier et Louis Paillé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011

01-017 :

Engagement d'une personne pour opérer le camion de collecte des matières résiduelles/affichage de poste et formation d'un comité de sélection

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle a acheté un camion pour la collecte et le transport des matières résiduelles sur son territoire et celui du Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT que le conseil doit engager un chauffeur pour opérer ce camion d'enlèvement des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle affiche, dans les quotidiens locaux et sur les sites internet du CLE et de Québec Municipal, le poste d'opérateur/chauffeur jusqu'au 7 février 2011 pour trouver une personne afin d'opérer un camion pour la collecte et le transport des matières résiduelles. Le comité de sélection sera formé de Alain Vallée, Jacques Tessier et Louis Paillé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011

01-018 :

Demande de commandite de l'Association Part-Égale Normandie Inc.

CONSIDÉRANT que l'Association Part-égale Normandie fête leur 30^{ème} anniversaire de fondation;

CONSIDÉRANT que pour souligner cet événement, il organise un souper conférence le 30 mars prochain avec M. Martin Deschamps;

CONSIDÉRANT qu'il nous sollicite une aide financière pour l'organisation de cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 100.00 \$ à l'Association Part-Égale Normandie dans le cadre de leur souper conférence soulignant leur 30 ans de fondation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

CSSS Vallée-de-la-Batiscan recherche d'un local pour des sessions d'exercices physiques

Le conseil désire plus de détails sur cette demande. Il les informe que Vieactive dispose déjà de la salle Aubin pour une activité similaire et leur demande de jumeler leurs sessions d'exercices physiques avec eux.

Rés. 2011

01-019 :

Jean-Yves Laforest demande une lettre d'appui pour la bonification immédiate de l'initiative Emplois d'été

CONSIDÉRANT que le député de Saint-Maurice – Champlain, Jean-Yves Laforest, nous demande d'appuyer sa demande de bonification du budget de l'initiative Emplois d'été Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle appuie fortement la demande de bonification du budget de l'initiative Emplois d'été Canada formulé par Jean-Yves Laforest député de Saint-Maurice – Champlain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
01-020 :

ADMQ/Cotisation annuelle

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle paie à l'Association des directeurs municipaux du Québec la cotisation 2011 pour le directeur général au montant de 360 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Projet de règlement 276-2010 modifiant le règlement 249-2007 concernant le règlement décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux» déjà modifié par les règlements 80-95, 147-98, 162-2000 et 213-2003

Le point est reporté à la prochaine séance.

Rés. 2011
01-021 :

Conférence de presse concernant le projet d'aménagement du parc Saint-Jean-Optimiste/fixer une date et invitation

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut inaugurer la nouvelle bâtisse du Parc Saint-Jean-Optimiste

CONSIDÉRANT que ce bâtiment s'appellera Pavillon Desjardins en remerciement de l'aide financière reçue de la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Thècle Saint-Adelphe pour la construction de cet édifice;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle organise une conférence de presse le 28 janvier 2011 à 14h30 afin d'inaugurer le Pavillon Desjardins du Parc Saint-Jean-Optimiste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Yves Cossette pose des questions au sujet du changement de zonage de la 90IB et il dit que la municipalité peut mettre des restrictions et conditionnel (1 an).

Gaston Groleau demande ce qu'il advient du projet d'investissement et création d'emploi dans l'ancienne usine Groleau Inc.

Yvon Goulet demande si la municipalité à louer les terrains derrière sa propriété à la ferme Michel Trudel. Il pose aussi des questions concernant la réforme cadastrale et l'engagement d'un opérateur pour le camion de vidange.

AFFAIRES NOUVELLES

RGMRM/ECO-CENTRES

Le conseil désire avoir plus d'information concernant cette demande de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

Rés. 2011

01-022 : Demande de Daniel Lavoie/disposition de la patinoire pour du hockey bottine

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise la réservation de la patinoire du Centre de loisirs Éric Bédard par Daniel Lavoie pour des parties de hockey bottine les mercredis de 19h15 à 20h45.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011

01-023 : Achat d'une sableuse

CONSIDÉRANT l'offre de Equifab pour la fourniture d'une sableuse à être installée sur un camion de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Equifab pour l'achat d'une sableuse P210 en poly de 8 pieds au montant de 5 500.00 \$ plus les taxes et l'installation sur notre camion.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le conseil demande de vérifier s'il y a du sable mélangé avec du calcium disponible pour mettre dans cette sableuse.

Rés. 2011

01-024 : Lettre de remerciement

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande d'envoyer de lettre de remerciement aux bénévoles suivant : Lise Trudel pour la bibliothèque municipale et Julie Ricard pour le Club 4H.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011

01-025 : Location du Pavillon Desjardins du parc Saint-Jean-Optimiste

CONSIDÉRANT que plusieurs personnes désirent louer le Pavillon Desjardins du parc Saint-Jean-Optimiste durant la période des fêtes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle informe la population que ceux qui désirent louer le Pavillon Desjardins durant la période des fêtes, la procédure suivante s'applique :

-Les personnes doivent présenter leur demande de location au bureau municipal avant le 1^{er} février de chaque année.

-Par la suite, si plus d'une personne désire louer ce bâtiment la même journée, le conseil procédera à un tirage sort pour déterminer la personne qui pourra disposer du Pavillon Desjardins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011

01-026: Garde-robe pour les décorations de la salle Aubin et du Noël des enfants

CONSIDÉRANT que le comité du Noël des enfants désire avoir un garde robe à l'Hôtel de Ville pour ranger leurs équipements ainsi que les décorations de la salle Aubin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise l'aménagement d'un garde robe dans le local 112 de l'Hôtel de Ville afin de ranger le matériel du Noël des enfants et les décorations de la salle Aubin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011

01-027 :

Levée de la séance

À 20 heures et 50 minutes, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Secrétaire-trésorier

maire